

H PERFORMANCE 22



Période de commercialisation	Du 19 octobre 2018 au 27 décembre 2018 sur un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et au 28 décembre 2018 sur un compte titres.
Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement	12 ans (hors cas de remboursement anticipé). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. Pour les autres facteurs de risques, voir pages suivantes.
Éligibilité	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de H Performance 22 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.
Émetteur	Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA⁽¹⁾ est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

(1) Notations de crédit au 5 septembre 2018 : Natixis (Moody's : A1 / Fitch Ratings : A / Standard & Poor's : A). Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.





H PERFORMANCE 22

PRODUIT PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

- **Une possibilité de remboursement automatique du capital investi tous les ans avec un gain⁽¹⁾ plafonné de 12 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale**

Dès lors que le niveau de l'indice Euro iStoxx[®] 70 Equal Weight Decrement 5 % ("l'Indice") est supérieur ou égal à son niveau initial⁽²⁾ à une date de constatation annuelle ou à la date de constatation finale⁽³⁾.

- **Le souscripteur s'expose à une perte en capital à l'échéance, égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice**

Si l'Indice baisse⁽⁴⁾ de plus de 30 % à la date de constatation finale⁽³⁾.

- **Un remboursement de l'intégralité du capital investi⁽¹⁾ à l'échéance**

Si, à la date de constatation finale⁽³⁾, l'indice ne baisse⁽⁴⁾ pas de plus de 30 % par rapport à son niveau initial⁽²⁾.

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.

(2) Niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation initiale du 28 décembre 2018.

(3) Niveau de clôture de l'Indice du 30 décembre 2030.

(4) Par rapport à son niveau initial correspondant à son niveau de clôture arrêté au 28 décembre 2018.

PRÉCISIONS

- Les termes "capital" et "capital investi" utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de H Performance 22, soit 1.000 €.
 - L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à la performance positive ou négative de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 %, ("l'Indice"). Le remboursement de H Performance 22 est conditionné à l'évolution de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an.
 - En cas de forte baisse⁽¹⁾ de l'Indice à l'échéance du produit au-delà de 30 % par rapport à son niveau initial, le remboursement du produit sera égal à l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice. L'investisseur subira une perte en capital égale à cette baisse augmentée des frais liés au cadre d'investissement.
 - À l'échéance, le remboursement du capital initial (moins les frais liés au cadre d'investissement), même en cas de baisse de l'Indice jusqu'à -30 %, n'est possible que si l'investisseur accepte de limiter ses gains à 12 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale, même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant.
 - Les titres de créance H Performance 22 peuvent être proposés en tant qu'actifs représentatifs d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de H Performance 22 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.
- Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**
- Tous les remboursements présentés ici sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Les Taux de Rendement Annuel sont présentés bruts, soit avant frais de gestion pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation (par exemple 0,60 % de frais de gestion annuel) ou de droits de garde en compte titres, hors autres frais, commissions, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissements, et hors faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et défaut de paiement, faillite ou mise en résolution du Garant.
 - L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du placement par l'investisseur jusqu'à la date d'échéance.

H Performance 22 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

(1) Par rapport à son niveau initial correspondant à son niveau de clôture arrêté au 28 décembre 2018.

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

Avantages

- Une possibilité de remboursement anticipé automatique tous les ans à hauteur du capital investi majoré d'un gain de 12 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽²⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 11,69 %⁽¹⁾) si à la date de constatation annuelle⁽²⁾, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.
- Si H Performance 22 dure jusqu'à l'échéance des 12 ans et que l'Indice clôture au moins à son niveau initial à la date de constatation finale⁽²⁾, l'investisseur reçoit son capital investi augmenté de 12 % par année soit 144 % (soit un Taux de Rendement Annuel de 7,69 %⁽¹⁾).
- Remboursement conditionnel du capital hors frais liés au cadre d'investissement à l'échéance : dès lors qu'à la date de constatation finale⁽²⁾ l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial.

Inconvénients

- **Risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, hors frais liés au cadre d'investissement :**
 - En cours de vie : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie et pourra être inférieur au montant du capital initialement investi.
 - À l'échéance des 12 ans : en cas de baisse de l'Indice de plus de 30 % par rapport à son niveau initial. L'investisseur est exposé à une perte en capital d'au moins 30 %.
- Plafonnement des gains : le gain annuel potentiel maximum est fixé à 12 % par an, même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant (Taux de Rendement Annuel⁽¹⁾ maximum de 11,69 %).
- L'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % est équipondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.
- Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance : elle peut varier de 1 an à 12 ans.
- Forte variabilité du montant remboursé aux dates de remboursement anticipé automatique et à l'échéance : il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour de son niveau initial en cours de vie, et autour du seuil de perte en capital, soit 30 % de baisse par rapport à son niveau initial, à l'échéance.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation éventuelle de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur, et à un risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

(1) Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 13 pour le détail des dates.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie ou à l'échéance.

En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte, notamment, peut être partielle ou totale.

Risque de crédit

L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule (qui induit un risque sur le remboursement) et à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule (qui induit un risque de baisse sur la valeur de marché du produit en cours de vie).

Risque sur le montant de remboursement

Ce montant dépend de la performance de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an).

Risque sur le prix de marché

La valorisation du produit en cours de vie peut connaître d'importantes fluctuations, en raison de l'évolution, non seulement du niveau de l'Indice, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt. **Les frais de conception, de structuration et de distribution sont intégralement inclus dans le prix d'émission et se répercutent dans la valorisation, notamment sur les premiers mois.**

Risque de liquidité

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

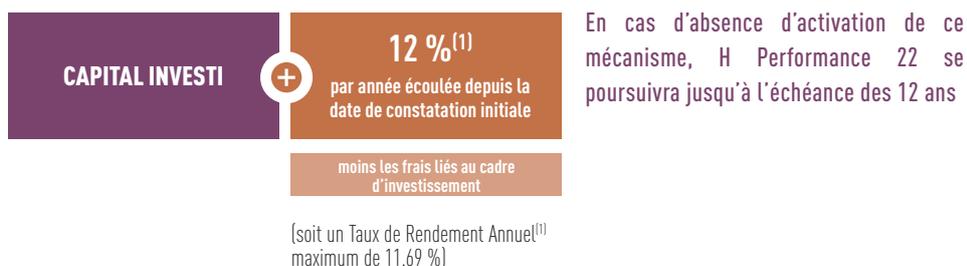
FONCTIONNEMENT

Mécanisme de remboursement automatique anticipé annuel

À la date de constatation initiale, le 28 décembre 2018, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an) et on le retient comme son niveau initial.

ANNÉES 1 À 11

À l'issue de l'année 1, puis à une date de constatation annuelle⁽²⁾, dès que le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % est supérieur ou égal à son niveau initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé correspondante :



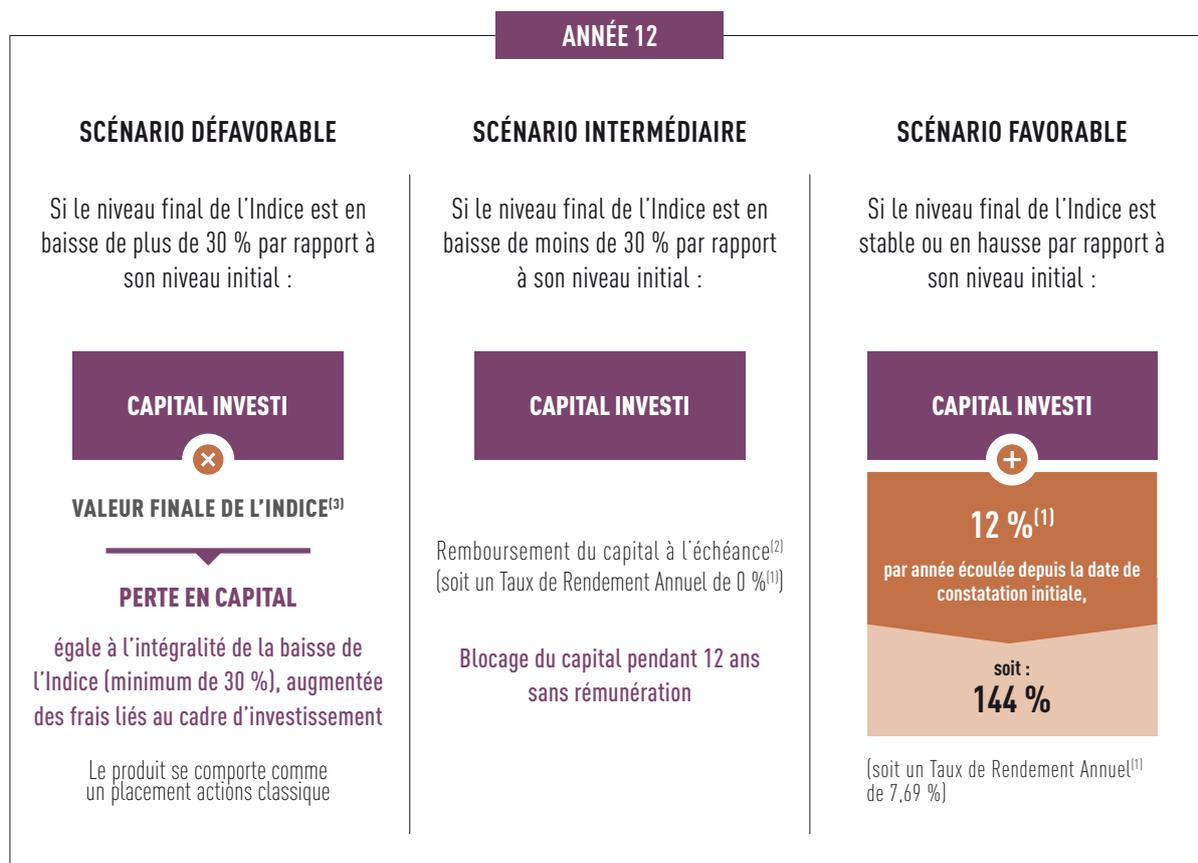
(1) Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 13 pour le détail des dates.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale⁽²⁾, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % par rapport à son niveau initial.

Le montant de remboursement final de H Performance 22 est retenu suivant 3 scénarios. L'investisseur reçoit, le 6 janvier 2031 :



L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné.

La perte en capital serait totale dans le cas le plus défavorable où la performance de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis) serait négative par rapport à son niveau initial à l'issue des années 1 à 11 (aux dates de constatation annuelles⁽²⁾) et aurait un niveau nul à l'issue de l'année 12 (date de constatation finale⁽²⁾). La perte en capital pourrait être également totale en cas de défaut de paiement ou faillite de l'Émetteur et en cas de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule.

(1) Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

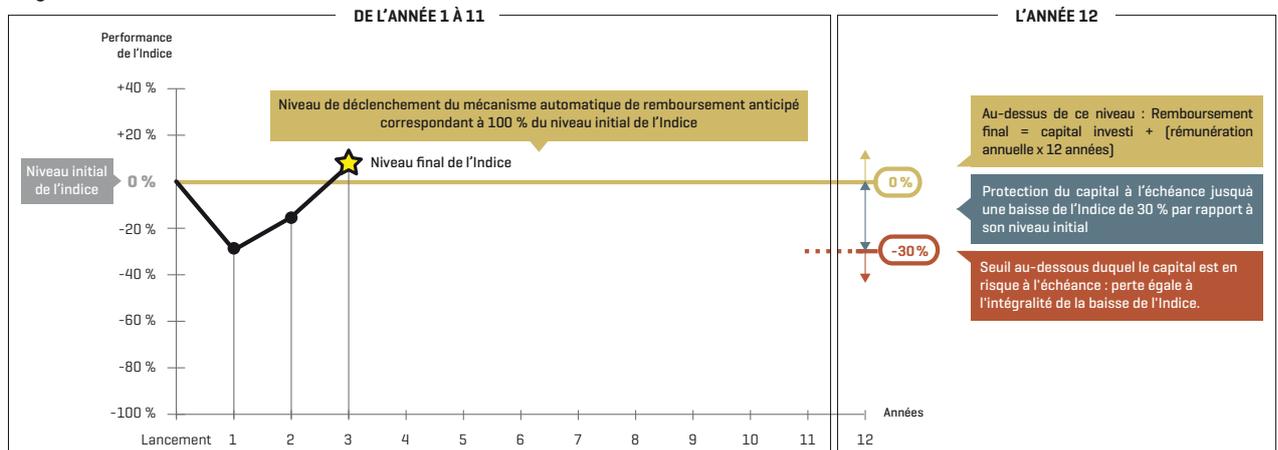
(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 13 pour le détail des dates.

(3) Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'indice constatée à sa date d'évaluation initiale (le 28 décembre 2018).

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées dans les exemples ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de H Performance 22. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

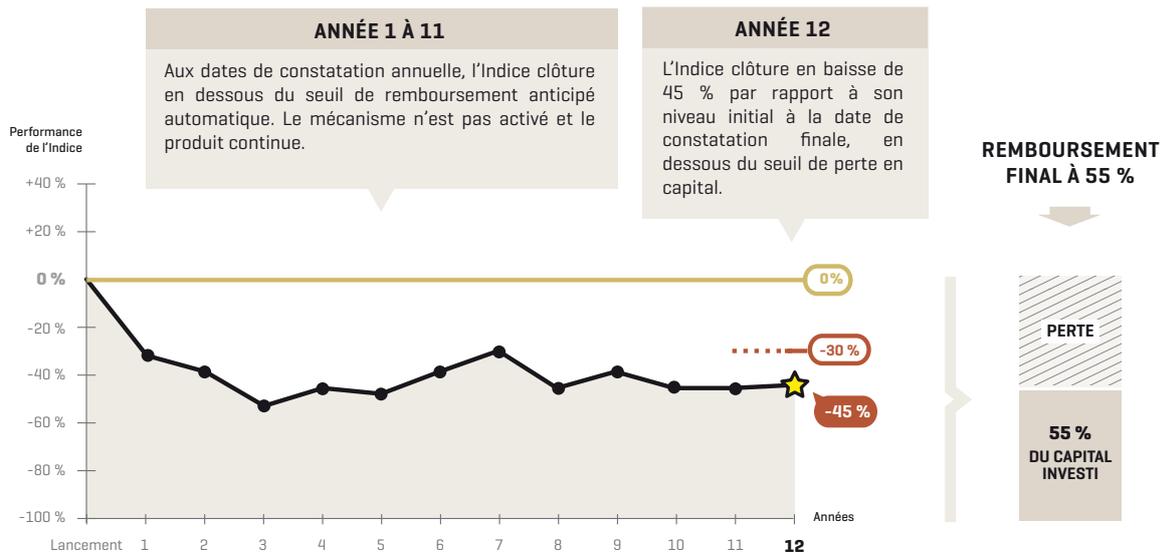
Légende des schémas



EXEMPLE DE SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Perte en capital en année 12 à hauteur de la baisse de l'Indice

Remboursement à l'échéance avec une baisse de l'Indice supérieure à 30 % par rapport à son niveau initial



MONTANT REMBOURSÉ

$100\% - 45\% = 55\%$ du capital

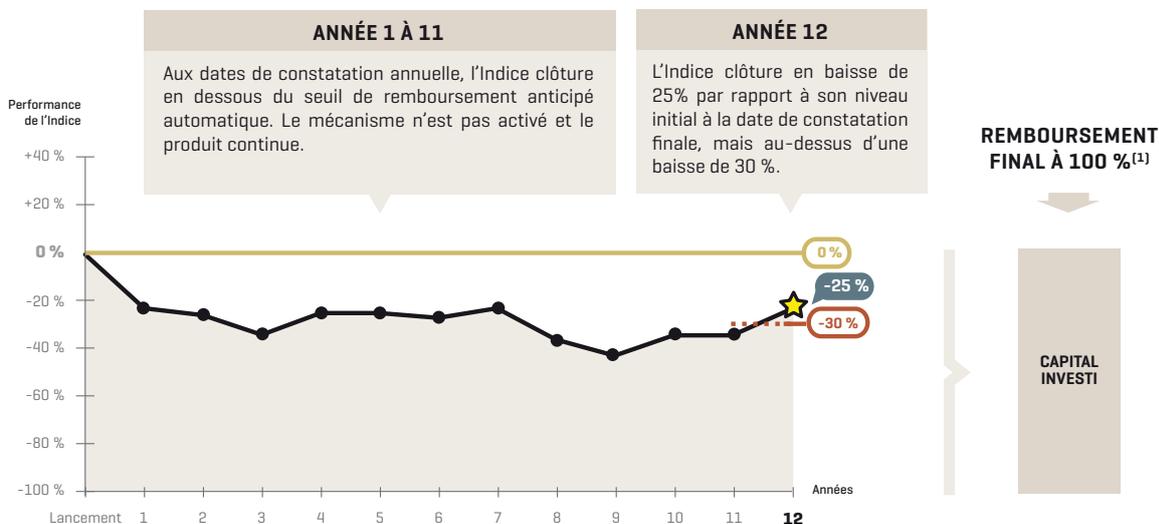
L'investisseur reçoit un montant égal à l'intégralité du capital investi diminuée de la baisse de l'Indice, soit un Taux de Rendement Annuel de $-4,85\%$ ⁽¹⁾.
Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale.

(1) Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

EXEMPLE DE SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE

Remboursement du capital en année 12

Niveau de l'Indice en baisse de moins de 30 % par rapport à son niveau initial à l'issue des 12 ans



MONTANT REMBOURSÉ

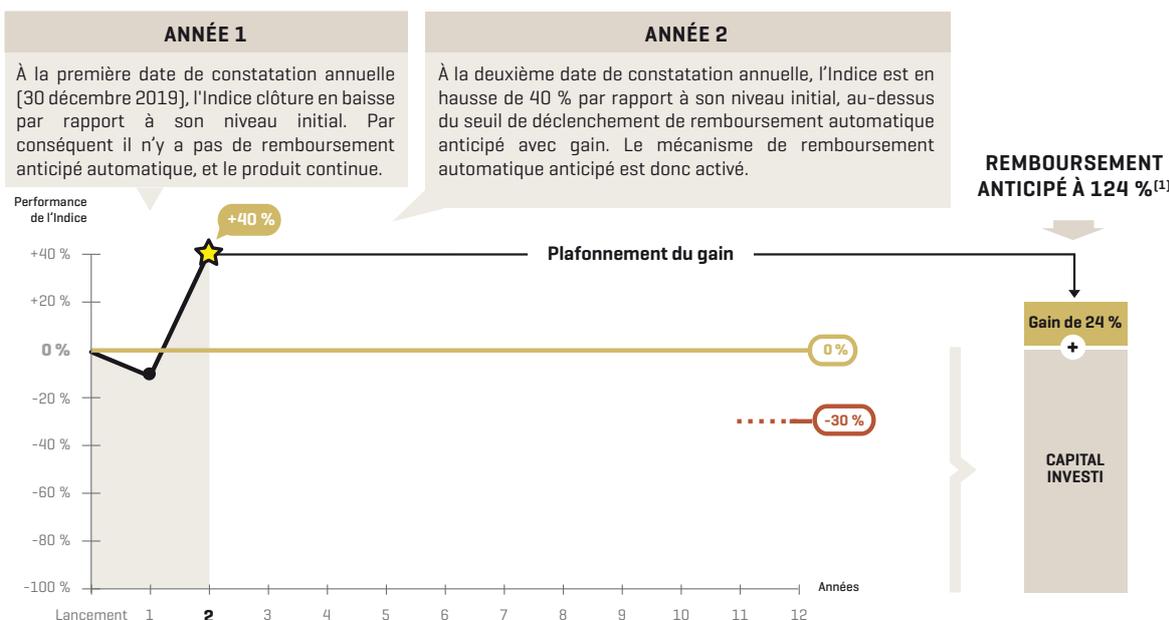
Intégralité du capital

L'investisseur reçoit l'intégralité du capital investi soit un Taux de Rendement Annuel de 0 [supérieur à celui de l'Indice, égal à -2,36 %⁽¹⁾].

EXEMPLE DE SCÉNARIO FAVORABLE avec mise en évidence du plafonnement des gains

Remboursement anticipé à l'issue de l'année 2 avec un gain de 24 % (12 % x 2 ans)

Hausse de l'Indice à l'issue de l'année 2



MONTANT REMBOURSÉ

124 % du capital

L'investisseur reçoit ce montant, soit un Taux de Rendement Annuel de 11,23 %⁽¹⁾ [inférieur à celui de l'Indice, égal à 18,11 %].

(1) Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

INDICE EURO ISTOXX® 70 EWD5 (EQUAL WEIGHT DECREMENT 5%)

Performances simulées et historiques de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 (Equal Weight Decrement 5%) entre le 31 août 2006 et le 31 août 2018 (base 1000 au 31 août 2006)



Sources : Bloomberg au 31/08/2018

Performances (au 31/08/2018)	Indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 (évolution simulée jusqu'au 29/04/2016)
1 an	-1,01 %
5 ans	24,93 %
10 ans	3,72 %
12 ans	-11,54 %

Sources : Bloomberg au 31/08/2018

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 (Equal Weight Decrement 5%) est un indice de la gamme STOXX lancé le 29 avril 2016, qui est composé des 70 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit des 70 plus grandes capitalisations boursières composant l'indice Euro STOXX (Ticker : SXXE), indice représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières de la zone euro. Ces 70 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur les 12 dernières années s'élève à 3,85 %. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est accessible entre autres sur le site de STOXX (www.stoxx.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : ISX70D5 Index; code ISIN : CH0321427582)

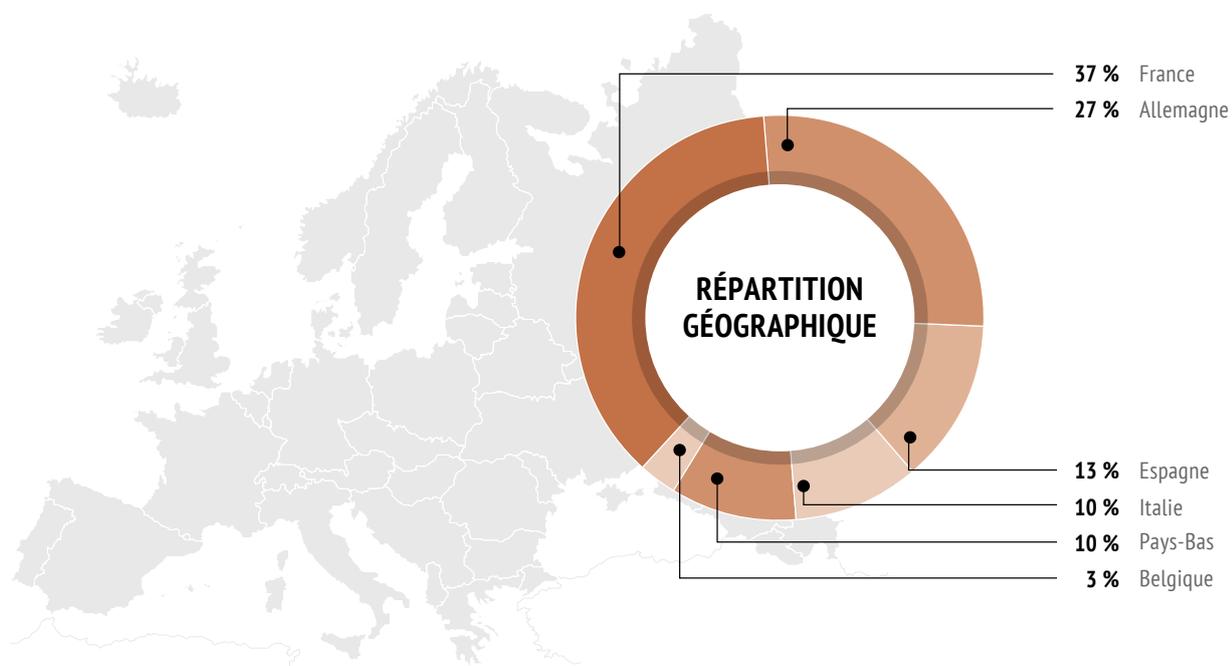
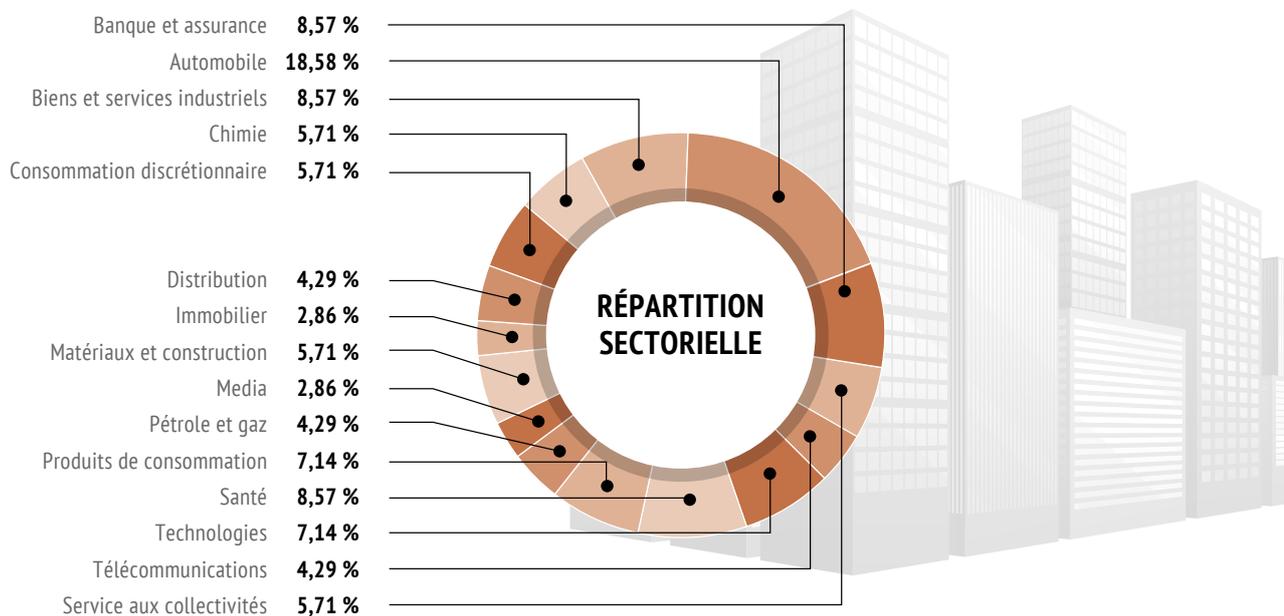
L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 a été lancé le 29 avril 2016 à un niveau de 1.008,47 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

LES PERFORMANCES PASSÉES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES.

RÉPARTITIONS GÉOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE



Source : Bloomberg au 31/08/2018

AVERTISSEMENTS

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le "Prospectus") et les Conditions Définitives. Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus et les Conditions Définitives de H Performance 22 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une "US person" au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. H Performance 22 est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le "Contrat"). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une

offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Informations importantes

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses supplément successifs, a été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") sous le visa N° 18-244 (le "Prospectus de Base"). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 17 octobre 2018 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ("ACPR") en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne ("BCE").

Avertissement STOXX

L'Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

TYPE	Titres de créance de droit français, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Natixis S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
ÉMETTEUR	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance présentent un risque de perte en capital).
GARANT	Natixis S.A. (Moody's : A1 / Fitch Ratings : A / S&P : A au 5 septembre 2018). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
DEVISE	Euro
SOUS-JACENT	L'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an) (code Bloomberg : ISX70D5 index)
COTATION	Bourse de Luxembourg
CODE ISIN	FR0013355294
AGENT DE CALCUL	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
ÉLIGIBILITÉ	Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation
PRIX D'ÉMISSION	100 % de la valeur nominale au 19/10/2018
VALEUR NOMINALE	1.000 euros
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1.000 euros. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
DATE D'ÉMISSION	19 octobre 2018
DATE D'ÉCHÉANCE	6 janvier 2031
DATE DE CONSTATATION INITIALE	28 décembre 2018
DATE DE CONSTATATION FINALE	30 décembre 2030
DATES DE CONSTATATION ANNUELLES	30 décembre 2019; 28 décembre 2020; 28 décembre 2021; 28 décembre 2022; 28 décembre 2023; 30 décembre 2024; 29 décembre 2025; 28 décembre 2026; 28 décembre 2027; 28 décembre 2028; 28 décembre 2029.
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	6 janvier 2020; 4 janvier 2021; 4 janvier 2022; 4 janvier 2023; 4 janvier 2024; 6 janvier 2025; 5 janvier 2026; 4 janvier 2027; 4 janvier 2028; 4 janvier 2029; 4 janvier 2030.
LIQUIDITÉ	Natixis Structured Issuance s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1 %.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION	Néant
COMMISSIONS	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1 % TTC du nominal des titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de la commission, incluse dans le prix d'achat, pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de cette commission sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
COMMISSION DE RACHAT	Néant
RÈGLEMENT/LIVRAISON	Euroclear France
GARANTIE EN CAPITAL	Pas de garantie, ni en cours de vie ni à l'échéance.
VALORISATION	Quotidienne et, si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant. Disponible sur Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la "Société" sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS.
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	19 octobre 2018 au 27 décembre 2018 sur un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et au 28 décembre 2018 sur un compte titres.



LES GAMMES H

SOLUTIONS DE PLACEMENT

H Performance 22 est une offre des Gammes H.
Retrouvez tous les détails sur www.hedios.com